

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2018

PRESENTS : M. DEVOLF Jacky, M. COLIN Patrice M. ROBINET Jean-François,
Mme HAUSWALD Fabienne, M. JANVIER Valery, M. ROUMET Vincent, M. COLIN Francis,
M.DEFFONTAINES Laurent, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, Mme SALLE Nadine,
M. SCHULER Sylvain,

ABSENTES EXCUSEES : Mme BAVOUZET Pascale, Mme DAIGURANDE Christelle,

ABSENTES : Mme MOULIN Valérie, Mme THOMAS Anne,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROBINET Jean-François

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 08 février 2018 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour.

I) DELIBERATIONS :

2018-17-18-19-20 : Approbation du compte de Gestion et du Compte Administratif 2017 : Commune et CCAS :

Monsieur JANVIER Valery, conseiller municipal délégué aux finances, présente le compte administratif de la commune en apportant des explications sur le montant des différents chapitres. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2016. Mais malheureusement les recettes sont également en baisse car les dotations de l'Etat sont de nouveau en diminution de 4 % et surtout la valeur locative de l'usine Balsan a généré une baisse de nos recettes de 60 000 €.

Puis Monsieur ROBINET Jean-François, 3^{ème} adjoint, présente les comptes du CCAS

Après cet échange le conseil municipal adopte à l'unanimité les différents comptes présentés :

- **pour la commune :** Excédent de 206 836,82 € pour la section de fonctionnement
Déficit de 100 680,46 € pour la section d'investissement
- **pour le C.C.A.S. :** Excédent de 1 109,47 € pour le compte de fonctionnement
: Excédent de 300,00 € pour le compte d'investissement

2018.21-22 : Affectation du résultat Commune et CCAS :

Pour la commune :

Compte tenu du résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de 100 680,46 € et des Restes à Réaliser (dépenses 123 600,00 € et recettes de 140 760,00 €), le conseil décide d'affecter la somme de 84 000,00 € à la section d'investissement et l'excédent de 122 838,82 € au cpte 002.

Pour le CCAS :

Le conseil reporte la totalité du résultat de fonctionnement et l'investissement en report à nouveau.

2018-23 : Vote des trois taxes pour 2018 :

Le maire rappelle que la fiscalité de la commune est très inférieure à celle des communes de même ampleur. Il insiste sur l'importance de la recette fiscale dans le fonctionnement de la commune. Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le taux des taxes de la manière suivante :

Taxe d'Habitation :	11,63 %
Taxe Foncier Bâti :	16,54 %
Taxe Foncier Non Bâti :	27,39 %

2018- 24 : L' Marché d'agrandissement du commerce de l'épicerie et création d'un snack-bar :
Avenant n°2 ADAM Lot n° 6 : Menuiseries aluminium- Serrurerie,
Avenant n° 2 Menuiseries du Centre lot 7 : Cloison- Isolation- Plafond,
Avenant n°2 LEVIS lot n° 10 : Electricité et Ventilation :

Le maire indique au conseil municipal que des modifications sont nécessaires.

Lot 6 : ADAM : Avenant N° 2 :

Dépose des garde-corps existant porte d'entrée, modification et repose :

Soit une moins-value de 897,82 € HT

Le marché de 18 715,02 € HT sera porté à 17 817,20 € HT

Lot 7 : MENUISERIE DU CENTRE : Avenant N° 2 :

Fourniture et pose d'une contre cloison sur ossature métallique ancienne cuisine, habillage des ébrasements, bloc porte alvéolaire, coffre pour placard électrique, plinthe :

Soit une plus-value de 2 117,46 €

Le marché 34 696,82 € HT sera porté à 36 814,28 € HT

Lot 10 : LEVIS : Avenant n° 2 :

Prises de courants, luminaires, alimentation chambre froide, tableau de répartition :

Soit une plus-value de 366,00 €

Le marché initial de 15 656 € HT sera porté à 16 022 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, accepte ces avenants qui seront inscrits sur le budget 2018 de la Commune au compte 2132, opération 31 et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ceux-ci.

2018-25 : Reconduction de la convention de partenariat avec Initiative Indre pour 2018-2020 :

Le maire informe le conseil municipal que notre convention d'appui au réseau Départemental de Micro Crédit Personnel Garanti est arrivée à échéance. Après délibération le conseil municipal renouvelle la convention de partenariat pour les années 2018-2019-2020, prend acte du montant annuel soit 250 € et charge le maire de signer la convention.

2018-26 : Autorisation à la société Orange pour démarches administratives et études sur la faisabilité d'un projet d'implantation :

Le maire présente un dossier d'information mairie d'implantation d'un émetteur pour l'opérateur Orange et rappelle celle de Free Mobile. Après délibération le conseil municipal demande plus d'informations techniques de la part de la société Orange.

II) INFORMATIONS DIVERSES :

Blooplan : Le dossier avance.

Agenda 21 : A la demande du maire les élus de Faveroles sont venus expliquer la mise en place de leur agenda 21.

Bibliothèque municipale : Compte tenu des nombreux incidents, la municipalité réfléchit pour doter la bibliothèque d'un accès internet fiable avec une ligne téléphonique autonome.

Dates à retenir :

18 avril : Soirée théâtrale à 20h30 à la salle multi-activités

09 juin : Val 36 : Tournoi U7 et U9

10 juin : Manifestation Mini-nautic au pan d'eau

14 juin : Passage du Petit Braquet : point de ravitaillement au complexe sportif

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h15.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 10 avril 2018 à 20 h.